

SECURE® FONGICIDE
PARTIE 1 IDENTIFICATION

Nom du produit :	SECURE FONGICIDE
Synonymes :	Fongicide Fluaziname Turf
Nom chimique :	Fluaziname (3-chloro-N-[3-chloro-2,6-dinitro-4-trifluorométhyl]phényl-5-trifluorométhyl-2-pyridinamine (CA))
Famille chimique :	Phenylpyridinylamine
Usage recommandé :	Fongicide
N° d'enregistrement ARLA :	32991
Identification de l'entreprise :	ISK Biosciences Corporation 7470 Auburn Road, bureau A Concord, OH 44077-9703 USA 440-357-4640
Numéro de téléphone d'urgence 24 h/24 :	Pour une urgence concernant le transport, ou en cas de déversements, fuite, incendie ou accident, appeler : CHEMTREC 1-800-424-9300 En cas d'urgence médicale, appeler le 1-888-484-7546

PARTIE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement des risques : Toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4)
Irritation cutanée (catégorie 2)
Irritation des yeux (catégorie 2B)
Sensibilisation cutanée (catégorie 1)
Toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (catégorie 1)
Toxicité chronique pour les organismes aquatiques (catégorie 2)

Mot-indicateur :

Symboles de danger :



AVERTISSEMENT

Mention de danger :

Nocif en cas d'inhalation. Cause une irritation cutanée. Cause une irritation des yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets persistants.

Mises en garde :

Éviter de respirer les gouttelettes et les vapeurs pulvérisées. N'utiliser qu'à l'intérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement le visage, les mains et toutes les parties de peau exposées après manipulation. Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection, et se protéger le visage. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas quitter le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit renversé. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais pour qu'elle respire. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment au savon et à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact au besoin. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

PARTIE 3 COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS			
Nom chimique :	Numéro CAS :	% au poids :	VLE/PEL :
Ingrédient actif : Fluaziname*	79622-59-6	40	Non établi
Propane – 1,2 – diol	57-55-6	3 – 8	Non établi
Silice amorphe hydratée	112926-00-8	0 – 3	10 mg/m ³
*3-chloro- <i>N</i> -[3-chloro-2,6-dinitro-4-trifluorométhyl)phényl-5-trifluorométhyl-2-pyridinamine (CA)			

PARTIE 4 PREMIERS SOINS	
Contact avec les yeux :	Tenir la paupière ouverte et rincer doucement et lentement à l'eau pendant 15 à 20 minutes Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Inhalation :	Transporter la personne de la zone contaminée à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Ingestion :	Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire une gorgée d'eau à la personne qui a ingéré le produit si elle arrive à avaler. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en main au moment d'appeler le centre antipoison ou un médecin, ou au moment de se faire soigner.	
Notes au médecin : Des lésions probables des muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation de lavage gastrique.	

PARTIE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES	
Moyens d'extinction :	PETIT FEU : Utiliser de la poudre extinctrice, du dioxyde de carbone, un vaporisateur d'eau ou de la mousse extinctrice. GRAND FEU : Utiliser un vaporisateur d'eau, du brouillard d'eau, ou de la mousse extinctrice. NE PAS utiliser de lance à eau.
Risque particulier d'incendie et d'explosion :	Risque de se décomposer sous l'effet du feu et de libérer des gaz et des vapeurs qui peuvent être toxiques et irritants pour les voies respiratoires.
Instructions de lutte contre les incendies :	Porter un habit pare-feu complet et un appareil de protection respiratoire autonome.

PARTIE 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
Mesures de précaution :	Utiliser un équipement de protection et les mesures d'ingénierie identifiés dans la partie 8 de ce document.
Confinement et nettoyage :	Confiner le déversement. Enlever le plus possible et retirer toute partie de sol contaminé. Placer dans un récipient fermé et étiqueté. Entreposer dans un lieu sécuritaire en attendant son élimination appropriée. Ne pas contaminer l'eau pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PARTIE 7 MANIPULATION ET CONSERVATION

Précautions : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer les vapeurs pulvérisées. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes. Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant utilisation. Ne pas transporter à l'intérieur.

Entreposage : Conserver dans le récipient d'origine, dans un lieu sûr et sec à l'écart des aliments. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

PARTIE 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Les recommandations de cette partie pour le contrôle de l'exposition et la protection personnelle sont prévues pour un contexte industriel (comme les usines de formulation et de conditionnement).

Pour une utilisation commerciale ou à la ferme de ce produit, consulter les mises en garde/avertissements sur l'étiquette du produit. Toujours suivre les instructions de l'étiquette lors de la manipulation ou l'utilisation de ce produit.

Limites d'exposition : Non établies

Mesures d'ingénierie : S'assurer d'une ventilation appropriée, en particulier dans les lieux clos.

Protection personnelle :

Ingestion : Laver soigneusement au savon et à l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

Contact avec les yeux : Lorsqu'il existe un risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de protection (telles que des lunettes de protection contre les produits chimiques).

Contact avec la peau : Lorsqu'il existe un risque de contact, porter des gants résistants aux produits chimiques (tels que des gants en polyéthylène, polychlorure de vinyle (PVC), ou en caoutchouc nitrile), des salopettes recouvrant les chemises à manches longues et des pantalons longs, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques.

Inhalation : Un respirateur n'est normalement pas nécessaire pour la manipulation des récipients scellés. Utiliser des mesures d'ingénierie efficaces pour vous conformer aux limites d'exposition professionnelle.

En cas d'urgence de déversement, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH avec un filtre N, R, P ou HE.

PARTIE 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence physique : Liquide jaune

Odeur : Odeur piquante

pH : 5,8 à 25 °C (1 % de solution aqueuse)

Point d'ébullition : Non disponible

Point de fusion : Ne s'applique pas

Point de congélation : Non disponible

Point éclair : Ne s'applique pas

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité : Incombustible

Limites d'inflammabilité : Non disponible

PARTIE 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (Suite)	
Pression de vapeur :	1,7 x 10 ⁻⁷ mm Hg à 25 °C (basé sur un ingrédient actif)
Densité de vapeur :	Non déterminée
Densité :	1,259 g/ml à 25 °C
Solubilité :	0,07 – 0,14 ppm dans l'eau à 20 °C (pH 7) (basé sur un ingrédient actif)
N-octanol/eau :	Log Pow = 3,56 à 4,03 (basé sur un ingrédient actif)
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Volatilité :	Non volatil

PARTIE 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité :	Aucune preuve de réactivité.
Stabilité :	Ce produit est stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.
Risque de réactions dangereuses :	Aucun connu.
Conditions à éviter :	Éviter tout contact avec la chaleur ou une flamme nue.
Matériaux incompatibles :	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun connu. Risque de se décomposer sous l'effet du feu et de libérer des gaz et des vapeurs qui peuvent être toxiques et irritants pour les voies respiratoires.

PARTIE 11 RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ	
Toxicité aiguë :	Toxicité orale aiguë (DL 50) : > 5000 mg/kg [Rat]. Toxicité cutanée aiguë (DL 50) : > 2000 mg/kg [Lapin]. Toxicité par inhalation aiguë (CL 50) : > 1,03 mg/L [concentration atmosphérique réelle]; > 23 mg/L (nominal) 4 heures [Rat].
Irritation cutanée :	Irritant cutané modéré.
Irritation des yeux :	Irritant des yeux léger à modéré.
Sensibilisation :	Sensibilisation cutanée possible.
Mutagénicité :	Aucune preuve de mutagénicité.
Cancérogénicité :	Preuve insuffisante de cancérogénicité chez l'être humain.
Toxicité pour la reproduction :	Les études sur les animaux n'ont montré aucune preuve de toxicité après une exposition à l'ingrédient actif.
Effets sur les organes cibles :	Des modifications de poids réversibles ont été observées dans le foie des rats qui avaient ingéré l'ingrédient actif pendant 13 semaines.
Aspiration :	Pas de données disponibles.

PARTIE 12 RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Résumé des effets : Ce produit est toxique pour les poissons et les organismes aquatiques invertébrés.

Données d'écotoxicité (fluaziname) :

Poisson (truite arc-en-ciel) 96 heures CL50 = 36 ppb (hautement toxique)

Invertébré (*Daphnia magna*) 48 heures CE50 = 180 ppb (hautement toxique)

Algue verte 4 jours CE50 = 0,18 ppm (hautement toxique)

Colin de Virginie aiguë DL50 = 1782 mg/kg (légèrement toxique)

Canard colvert aigu DL50 = 4190 mg/kg (pratiquement non toxique)

Alimentaire subaigu (canard : >10 600 ppm et colin : >10 500 ppm) (pratiquement non toxique)

Persistance/dégradabilité : Le fluaziname semble se dégrader à des taux modérés à faibles dans les sols aérobiques, mais se transforme plus rapidement en d'autres composés de structure semblable dans des solutions à pH élevé ou dans des milieux aquatiques aérobiques ou anaérobiques.

Potentiel bioaccumulatif : Le fluaziname peut s'accumuler dans les poissons.
(Rapport de distribution octanol/eau = $3,63 \times 10^3$ [LogPow = 3,56]).

Mobilité dans le sol : On s'attend à ce que le fluaziname ait une légère mobilité dans le sol. Les constantes d'absorption (K_{oc}) vont de 1700 à 2300 dans quatre des sols étudiés.

PARTIE 13 CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Les déchets de pesticides sont toxiques. Une mauvaise élimination du surplus de pesticide, de vaporisateur antiparasitaire ou des eaux usées constitue une violation de la loi fédérale. Dans le cas où ces déchets ne peuvent être éliminés selon les indications sur l'étiquette, veuillez prendre contact avec votre agence de contrôle régionale des pesticides ou de contrôle de l'environnement pour toute indication supplémentaire.

Élimination des contenants : Contenant non réutilisable. NE PAS réutiliser ou remplir le contenant. Rincer rapidement le contenant vide (ou l'équivalent) trois fois. Rincer trois fois comme suit : Vider le contenu restant dans un matériel d'application ou un réservoir de mélange, puis vider pendant 10 secondes après que le liquide commence à s'écouler. Remplir $\frac{1}{4}$ du contenant avec de l'eau et le refermer. Secouer pendant 10 secondes. Verser les eaux usées dans le matériel d'application ou un réservoir de mélange, ou entreposer les eaux usées pour une utilisation ou une élimination ultérieure. Vider pendant 10 secondes après que le liquide commence à s'écouler. Répéter la procédure deux fois. Recycler le contenant si possible, ou le percer et l'éliminer dans une décharge contrôlée, ou l'incinérer, ou, si l'État ou les autorités locales l'autorisent, le brûler. S'il est brûlé, rester à l'écart de la fumée. (Puisque les instructions de triple rinçage seront légèrement différentes selon la taille du contenant, consultez l'étiquette de votre contenant pour connaître les indications particulières au contenant).

PARTIE 14 RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT		
Classification US DOT : CATÉGORIE 9 Polluant marin. Non soumis à des réglementations lorsqu'il est transmis dans un envoi autre que le vrac par voie routière ou ferroviaire.		
	Non-vrac (transport terrestre)	Vrac (transport terrestre)
Désignation officielle de transport :	Non soumis à des réglementations	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (Fluaziname)
Classe de risques :	Non soumis à des réglementations	Catégorie 9 Polluant marin
Numéro d'identification :	Non soumis à des réglementations	UN 3082
Groupe d'emballage :	Non soumis à des réglementations	GE III
Quantité de substance dangereuse à déclarer :	Ne s'applique pas	
Dispositions spéciales pour le transport :	Une pancarte de catégorie 9 n'est pas requise pour les envois non-vrac transportés par voie routière ou ferroviaire aux É.-U. [49CFR 172.504(f)(9)].	
	IATA (Transport aérien)	IMDG (Transport maritime)
Désignation officielle de transport :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, N.O.S (Fluaziname)	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S (FLUAZINAME)
Classe de risques :	CATÉGORIE 9	CATÉGORIE 9 POLLUANT MARIN
Numéro d'identification :	UN 3082	UN 3082
Groupe d'emballage :	GE III	GE III

PARTIE 15 INFORMATION RÉGLEMENTAIRE	
Réglementations fédérales et étatiques des É.-U. :	
Inventaire des ingrédients SARA 313 :	Non indiqué
Classe de risques SARA 312 :	Effet aigu sur la santé
Indiqué comme cancérigène par :	
CIRC :	Non indiqué
NTP :	Non indiqué
OSHA :	Non indiqué
CA Prop 65 :	Non indiqué
TSCZ :	Exempté de TSCA, soumis à la FIFRA
Canada (ARLA) :	Enregistré sous le No 32991, Loi sur les produits antiparasitaires Consulter l'étiquette de produit pour les langues de mise en garde applicables par ARLA.
Canada (SIMDUT) :	Exonéré

PARTIE 16 AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 2
Inflammabilité : 1
Instabilité : 0

0 Minime
1 Léger
2 Modéré
3 Sérieux
4 Extrême

Avis au lecteur

Tous les renseignements contenus dans cette Fiche de sécurité de matière dangereuse sont fournis gratuitement et soumis à votre appréciation. Selon nous, les renseignements sont fiables à la date de la fiche de sécurité, cependant, il va de votre responsabilité de déterminer la convenance des renseignements pour votre utilisation. Il est conseillé de ne pas considérer les renseignements comme absolument complets, car des informations supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables pour des conditions ou circonstances particulières, exceptionnelles ou variables ou en raison des lois ou règlements gouvernementaux applicables. Par conséquent, vous devez utiliser ces renseignements uniquement en tant que supplément des autres renseignements que vous avez rassemblés, et vous devez tirer des conclusions indépendantes de la convenance et la complétude des renseignements de toutes sources pour garantir à la fois un usage approprié du matériel décrit aux présentes et la santé et la sécurité des employés. Par conséquent, ISK Biosciences Corporation exclut toute garantie, expresse ou implicite, concernant les résultats découlant de votre usage des renseignements, et ISK Biosciences Corporation n'assume aucune responsabilité découlant de votre usage de ces renseignements.

Préparé par : ISK Biosciences Corporation
Contact : 440-357-4640